

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Madame Johanne Anderson conseillère

2019-03-131 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-03-132 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT 2009-858-54.

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-858 afin de créer les zones H03-471 et H03-472 au détriment d'une partie de la zone H03-351 et de créer les usages et les normes applicables à ces zones sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2019-03-133 ADOPTION. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT. RÈGLEMENT 2009-858-54.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 90 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2009-858 afin de créer les zones H03-471 et H03-472 au détriment d'une partie de la zone H03-351 et de créer les usages et les normes applicables à ces zones;
- QUE ce Conseil mandate le greffier, Me Denis Ferland, pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-03-134 MODIFICATION. RÈGLEMENT 2017-952.

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2017-952;

CONSIDÉRANT que ce règlement doit être approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) voulant que le Conseil puisse modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation notamment lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la direction du greffe et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil remplace le deuxième alinéa de l'article 8 du règlement 2017-952 par l'alinéa suivant :

Le paiement doit être fait au trésorier de la Ville avant la publication de l'avis visé par l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 10.

La période de questions a eu lieu à 20 h 10.

2019-03-135 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 13.

ADOPTÉE à l'unanimité